

IL DIT QU'UN
"SANS Avenir" LÀ-BAS
FINIT TOUJOURS PAR ÊTRE
UN "SANS PAPIERS" ici



Un accueil décent et le droit d'asile,

C'EST JUSTE !

La politique d'asile et d'immigration menée en Belgique depuis des années s'enfonce dans ses contradictions. Contradiction entre la volonté répétée de respecter les droits de l'Homme, ici et ailleurs, et la mise en place de dispositifs qui bafouent les droits élémentaires des personnes qui sont sur notre territoire. La contradiction entre le droit des personnes et la logique du marché conduit à une politique de tolérance à l'égard de l'illégalité, entrecoupée de pratiques quotidiennes de contrôle sur le territoire et d'opérations d'expulsion.

Toutes ces contradictions poussent à mettre en place des politiques sécuritaires plutôt que de regarder la réalité en face. Cette réalité qui dérange car elle exige d'appréhender la dimension macro sociale des migrations, et de remettre en cause les processus de développement totalement libéralisés des activités économiques, de la production des revenus et des richesses aux niveaux mondial, européen et national. L'impasse politique résulte d'un manque de courage et de lucidité politique pour reconnaître d'une part les nouvelles émigrations, et d'autre part les effets pervers de la globalisation économique et financière sur les populations et les sociétés.

ÉTAT DES LIEUX

La politique de reconnaissance des demandeurs d'asile reste marquée par la volonté d'appliquer de manière restrictive les conventions internationales qui protègent les réfugiés. L'objectif demeure quantitatif : en accueillir le moins possible.

Le gouvernement Verhofstad a procédé à diverses réformes du droit des étrangers, qui répondent en partie aux dysfonctionnements récurrents des procédures mais qui, au nom d'une volonté de lutte contre les abus et les fraudes, restreignent les conditions d'accès aux droits, renforcent les moyens de contrôle et rallongent la précarité des droits de séjour. La grande absente des réformes législatives opérées est la régularisation. À ce jour, le refus d'inscription de critères justes et clairs empêche un mécanisme structurel de régularisation des étrangers présents sur le territoire depuis plusieurs années et qui sont pour la plupart des victimes de la longueur des procédures d'asile et des décisions du Conseil d'Etat.

Dans l'arsenal législatif, une loi sur l'accueil des demandeurs d'asile a été adoptée. Celle-ci fait suite aux arrestations aux fins d'éloignement à partir des centres d'accueil des demandeurs d'asile déboutés.

Le projet de loi avait pour ambition d'arrêter la confusion des missions d'accueil et d'éloignement des demandeurs d'asile et de fixer une durée maximale à l'accueil en aide matérielle. Cette partie est renvoyée à une évaluation ultérieure de la mise en place de la nouvelle procédure d'asile et de son impact sur l'accueil. Dans l'attente, le système d'aide matérielle pour les demandeurs d'asile en phase de recevabilité, devenu incontournable et obligatoire depuis 2001, tend à être étendu à d'autres catégories d'étrangers en séjour précaire.

En Belgique, environ 8000 innocents sont enfermés chaque année dans un des 6 centres fermés. Cette détention est aveugle aussi bien pour des hommes, des

femmes et des enfants, des personnes malades ou handicapées, certaines ayant des traumatismes profonds, certaines vivant en Belgique parfois depuis de très longues années. La détention des étrangers est décidée par une seule administration : l'Office des étrangers, sur base d'un dossier écrit, et sans que soit prévu un examen automatique de la légalité de cette décision par une juridiction indépendante.

L'immigration économique dont l'acceptation pourrait réconcilier droits et réalité sociale n'est reconnue que si elle concerne des travailleurs hautement qualifiés, recherchés par les multinationales ou que si elle s'inscrit dans les modalités de la libre circulation des travailleurs de l'Union européenne (avec cependant des restrictions pour les ressortissants de pays de l'Europe centrale).

Les migrations forcées dues aux inégalités de par le monde, inégalités qui s'accroissent à la fois entre et au sein des pays, ne sont pas prises en considération. **En raison de la clandestinité dans laquelle on les pousse, ces hommes et, plus durement encore, ces femmes sont livrés à l'exploitation (travail au noir dans des conditions épouvantables et sans aucun droit, logements insalubres loués par des marchands de sommeil, ...) et vivent sous la menace permanente d'une expulsion.**

L'OPTION NÉOLIBÉRALE ET SES CONSÉQUENCES

La problématique des sans-papiers met en lumière le fait que, pour les tenants de l'option néolibérale, une dose d'économie informelle est la bienvenue. Cela met de l'huile dans les rouages de l'économie en diminuant les rigidités du marché du travail. S'il y a du chômage, c'est que le coût du travail est trop élevé.

Devant la complexité des problèmes, les néolibéraux privilégient une politique « à deux visages » : laisser aller les événements, rejeter les nouveaux migrants tout en tolérant leur travail en noir, gérer l'opinion publique par des mesures de type sécuritaire dont on connaît pertinemment l'inefficacité.

Se voyant refuser la sécurité de séjour, par l'accès à l'Etat de droit et la sécurité d'existence, les sans-papiers peuvent cependant bénéficier de l'éducation pour les enfants et de l'aide médicale urgente : deux droits sociaux qui, désenclavés de la protection sociale et du rapport salarial, s'identifient alors à une politique de type paternaliste qui dédouane les politiques du devoir d'hospitalité et de réciprocité, face à des hommes et des femmes qui contribuent à l'accroissement des richesses nationales.

Enfin, la politique de détention des étrangers a une charge symbolique très forte. Elle tend à criminaliser le migrant et à dissuader les candidats à l'immigration. Ces centres de détention renforcent l'image du migrant délinquant, vu comme une menace.

L'OPTION PROGRESSISTE

Elle consiste avant tout à appliquer scrupuleusement les conventions qui protègent les réfugiés et garantissent les droits de l'Homme.

A compléter par la mise en place d'une commission de régularisation, permettant l'octroi d'un statut de séjour aux personnes qui peuvent justifier l'existence d'attaches durables en Belgique et cela sur base de critères clairs et permanents.

Toutes les migrations, qu'elles soient d'ordre politique, humanitaire ou économique, concernent des travailleurs, des travailleuses qui cherchent leur place sur le marché du travail. Il s'agit de rechercher les moyens les plus pertinents pour assurer la défense des intérêts de l'ensemble des travailleurs.

Ce n'est pas seulement une question de solidarité, c'est une question de droits des travailleurs.

Si l'on tolère la mise en concurrence des travailleurs avec ou sans papiers, les droits durement acquis par les uns s'arrêteront là où s'arrêtent les (non-)droits des travailleurs occupés irrégulièrement.

Faire une évaluation des critères d'octroi des autorisations d'occupation et de la délivrance des permis de travail tenant compte des réalités sectorielles est une nécessité. Pour ce qui concerne les régularisations, il faut en particulier prendre davantage en compte les emplois occupés par des travailleurs sans papiers.

DES PISTES POUR DES REVENDICATIONS

- Penser une nouvelle politique d'immigration ne peut se faire en déniaant le contexte mondial; d'une part une politique protectionniste des pays industrialisés et d'autre part, l'ouverture des économies émergentes à la libre circulation des capitaux et à la compétition internationale provoquant des dérégulations importantes. Le désordre économique mondial continuera à provoquer des migrations internationales.

- Reconnaître ces réalités et les assumer. Pour le mouvement ouvrier, une politique d'immigration n'est pas une politique d'enfermement et d'expulsion. Tous les moyens ne sont pas permis pour gérer les flux migratoires. En matière de droits fondamentaux, il n'est ni juste, ni légitime de faire des discriminations entre nationaux et « non nationaux ». Il est urgent de redéfinir un projet de société davantage au service des droits des citoyens par la construction d'une démocratie économique, sociale, politique et culturelle.

- Le droit d'asile, la protection subsidiaire du droit au regroupement familial, l'autorisation de séjour pour raisons humanitaires sont autant de points fondamentaux qui méritent une protection juste et efficace dans un Etat de droit. Les procédures qui les mettent en œuvre doivent aussi avoir pour objectif de garantir l'effectivité de ces droits et pas uniquement d'empêcher des abus. De plus, l'arriéré n'a pas trouvé de réponses adéquates dans les réformes législatives proposées. Depuis de trop nombreuses années, des milliers de personnes sont en attente d'une réponse sur leur demande d'asile. Nous préconisons que les personnes qui attendent depuis plus de trois ans, dans le cadre d'une procédure légale, puissent être régularisées parce que cette mesure est dictée par l'obligation de prendre des décisions dans un délai raisonnable, parce que cela résoudra une partie des questions sociales qui se jouent actuellement, parce que cela permettra aux instances de repartir sur des bases de travail plus réalistes.

En lieu et place d'une politique de régularisation totalement discrétionnaire, nous choisissons une politique transparente dans laquelle des critères de régularisation sont inscrits dans une

loi. Seule une instance indépendante de régularisation structurelle permettra de mettre fin au système discriminatoire actuellement en place. Indépendamment du statut auquel pourrait prétendre une personne, il convient de définir les droits élémentaires dont doit bénéficier toute personne en séjour illégal en Belgique.

Nous exigeons la suppression des centres fermés afin de mettre fin à un système qui accentue la stigmatisation et la peur des étrangers. Ces mesures humiliantes sont indignes d'un Etat de droit. Ratifier de nouvelles conventions internationales permettant une meilleure protection des migrants et appliquer, les conventions internationales que la Belgique a déjà ratifiées doit être un objectif prioritaire. ■